DOCUMENT TYPE DE PASSATION DE MARCHES

**Sélection d’un(e) Expert(e) Individuel(le)**

**‑**

**Demande de Propositions**

*[Ce document sera utilisé pour la sélection d’un(e) expert(e) individuel(le) selon une Sélection fondée sur la qualité seule ou une Sélection à budget déterminé.]*

**Agence Française de Développement**



**MAI 2025**

|  |
| --- |
| **Révision d’Avril 2025 :**  Cette révision remplace la version précédente (février 2024). Les modifications effectuées sont les suivantes :   * Ajustement de cette Demande de Propositions uniquement pour la sélection d’un(e) expert(e)individuel(le) ; * Ajout d’une **préface** et de **notes au Client** pour une plus grande facilité d’utilisation ; * Ajout de **deux enveloppes** pour la soumission des propositions technique et financière, en version papier (option A) ou en version électronique (option B) ; * Détail des tableaux de la proposition financière et du contenu des TdR ; * Dans le Contrat-type, détail des articles concernant le paiement, l’inspection / audit, l’assurance ; ajout d’un article sur les obligations du Client et sur les feuilles de temps ; * Ajout de la mention des **taxes** dans les modèles de tableaux financiers et dans le Contrat-type ; * Précision de la version de la déclaration d’intégrité à utiliser selon les Directives visées dans la Convention de Financement du projet ; * en cas de co-financement ou financement délégué, il est précisé d’indiquer le nom et le logo du ou des co-financier(s)/délégant, et de vérifier l’existence d’obligations de publication particulières requises par le ou les co-financiers/délégant, en plus de celles de l’AFD, et de les mettre en œuvre**.**   **Révision de Février 2024 :**  La révision de février 2024 remplace la version précédente (Octobre 2019) en y introduisant deux options pour adapter le contenu de la **Déclaration d’Intégrité**, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en Annexe à la présente Demande de Propositions.  La mise en place de ces options fait suite à la publication en février 2024 d’une nouvelle version des Directives de Passation des marchés financés par l’AFD dans les Etats Etrangers qui modifie les attentes sur le contenu de cette Déclaration d’Intégrité. Ainsi :   * Pour tous les marchés financés par l’AFD via une Convention de Financement faisant référence aux Directives 2019 ou antérieures, l’option A sera à retenir dans cette section (maintien des dispositions de la version d’octobre 2019) ; * Pour tous les marchés financés par l’AFD via une Convention de Financement faisant référence aux Directives 2024, l’option B sera à retenir dans cette section (nouvelles dispositions). |

# Préface

**Quand utiliser cette Demande de Propositions**?

Ce document-type de Demande de Propositions est adapté pour des marchés de prestations intellectuelles **d’un montant estimé de moins de 50 000 €** (hors taxes), à réaliser par un ou une **expert(e) individuel(le)** sélectionné(e)selon la méthode de la Sélection fondée sur la qualité seule (SQS) ou la Sélection à budget déterminé (SBD).

Pour des marchés de prestations intellectuelles à réaliser par un ou une **expert(e) individuel(le) d’un montant estimé supérieur à 50 000 €** (hors taxes), il est recommandé d’utiliser la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les sections de ce document relatives à la méthode de sélection seront donc à modifier.

Pour des marchés de prestations intellectuelles à réaliser par des **bureaux d’étude** d’un montant estimé jusqu’à environ 200 000 € (hors taxes, hors appel d’offres international), le document à utiliser sera la Demande de Propositions pour Petites Prestations Intellectuelles (DPPPI ou D3PI, réf AFD-M0330), qui prévoit une sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Elle est disponible sur le site www.afd.fr[[1]](#footnote-1)

**Notes au Client** :

*Le texte en italique surligné en jaune* constitue des **« Notes au Client »**. Il sert de conseil à l’entité qui prépare une Demande de Propositions – Expert(e) Individuel(le) (DP-EI) spécifique. Les éléments requis doivent être insérés **avant** envoi de la DP-EI aux Consultants, et les « Notes au Client » **doivent être supprimées** dans la version finale adressée aux Consultants.

*Le texte en italique surligné en gris* souligne les éléments à insérer par le Client au stade des négociations avec l’attributaire pressenti.

**Sûreté :**

Conformément à l'Article 1.5.2 – Sûreté des Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers, le Client a l'entière responsabilité de l’analyse et de la prise en compte des conditions de sûreté dans le cadre de la passation et l’exécution des Marchés. Si le ou les lieux d'exécution des Services se situent dans une zone classée orange ou rouge par le ministère français de l’Europe et des affaires étrangères[[2]](#footnote-2), le Client devra inclure dans la Demande de Propositions (DDP) des exigences relatives à la sûreté.

L’AFD accueille avec intérêt les réactions que le présent Document-type pourra susciter. Les questions et commentaires relatifs à ce Document-type de DP-EI peuvent être adressés à l’adresse suivante :

[\_Passation\_Marche@afd.fr](mailto:_Passation_Marche@afd.fr)

**Demande de Propositions**

**-**

**Sélection d’un(e) Expert(e) Individuel(le)**

**(DP-EI)**

**Sélection d’un(e) Expert(e) individuel(le) pour les Services de** *: [Insérer l’intitulé des Services]*

**DP No. :** [Insérer la référence en conformité avec le Plan de Passation des Marchés]

**Client :** [Insérer le nom de l’agence d’exécution]

**Pays :** [Insérer le nom du pays]

**Projet :** [Insérer le nom du projet]

**Emise le :** [Insérer date d’envoi aux consultants figurant sur la liste restreinte]

# Section 1 : Lettre d’Instructions aux Expert(e)s individuel(le)s

[DP-EI No.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_]

[Insérer : Lieu et date]

[Insérer : Nom et adresse de l’Expert(e)]

Madame/Monsieur,

Le [*Insérer : Nom du Client*] (ci-après nommé « le Client ») [*sélectionner* « a sollicité*» ou «*a obtenu*»*] un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de l’Agence française de Développement (ci-après dénommée « l’AFD »)[[3]](#footnote-3), en vue de financer le coût du [*insérer le nom du Projet*], et se propose d’utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel est émise cette Demande de Propositions.

Le [*Insérer : nom du Client*] sollicite maintenant des propositions par consultation restreinte en vue de la fourniture des Services d'Expert(e) individuel(le) ci-après : [*Insérer une brève description des Services*]. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints en Annexe A.

La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :

* + La présente Lettre d’invitation (section 1) ;
  + Les formulaires de la Proposition technique et de la Proposition financière (section 2) ;
  + Les Termes de Référence (section 3) ;
  + Le projet de Contrat (section 4).

Veuillez avoir l’obligeance de nous faire savoir, dès réception :

1. que vous avez reçu la Demande de Propositions ; et
2. si vous soumettrez une Proposition et, si tel n’est pas le cas, les raisons vous ayant conduit à prendre cette décision.

**1) Liste restreinte**

La présente Demande de Propositions (DP) a été adressée aux expert(e)s individuel(le)s dont les noms sont les suivants :

*[Insérer la liste restreinte de noms des expert(e)s individuel(le)s , après avoir vérifié[[4]](#footnote-4) qu’ils étaient intéressés par les Services et disponibles sur la période envisagée.]*

**2) Méthode de sélection**

Un(e) Expert(e) individuel(le) sera sélectionné selon la méthode de **[***indiquer : la Sélection basée sur la qualité seule (SQS) ou la Sélection à budget déterminé*[[5]](#footnote-5) *(SBD)*] (notamment les qualifications du Consultant).

L’expérience du candidat en matière de *[indiquer les expériences requises : expériences similaires en nature et/ou montants, expérience éventuelle dans le pays du Client…]* et sa connaissance de *[indiquer les connaissances requises : expertise technique, langues, bailleurs de fonds…]* seront des critères déterminants pour la sélection. [*Ajouter des critères sur la méthodologie le cas échéant*.]

[*A insérer en option pour un(e) Expert(e) individuel(le) en assistance technique résidente long terme uniquement* :] Un entretien [*choisir : « obligatoire sera conduit » ou : « pourra être conduit »*] avec l’Expert(e) via [*préciser "visioconférence", ou "téléphone"]* pendant l'évaluation des Propositions techniques. Cet entretien permettra de vérifier la personnalité et la motivation de l’Expert(e) et sera utilisé pour ajuster la notation du CV. Les questions et les réponses seront consignées dans le rapport d'évaluation des Propositions.

**3) Volume des services**

***[Insérer l’Option 1 ou 2 le cas échéant]***

*[Option 1 : Sélection basée sur la qualité seule]*

Le volume de travail estimé pour ces Services est de [*insérer un nombre*] expert-jour [*ou Le budget estimé pour ces Services est de [insérer montant et monnaie] – ne garder que l’une de ces 2 informations, mais pas les deux]*, pour un démarrage prévu en [*insérer mois et année*] à [*insérer le(s) lieu(x) de réalisation des Services*].

*[Option 2 : Sélection à budget déterminé]*

Le **budget maximum** pour ces Services est de [*insérer le montant et la monnaie*]. Le démarrage des Services est prévu en [*insérer mois et année*] à [*insérer le(s) lieu(x) de réalisation des Services*].

**4) Type de contrat**

Comme indiqué en article 3 du projet de Contrat, le marché sera rémunéré [*insérer « forfaitairement » ou « au temps passé »]. Le projet de contrat et les termes de paiement prévus sont indiqués en Section 4 [compléter la Section 4 et ses Annexes C et D* ***avant*** *envoi de la Demande de Cotations aux consultants].*

*[Si le contrat est rémunéré au temps passé, il est possible d’insérer ce qui suit :]*

L’Expert(e) doit inclure dans la Proposition au minimum la durée de prestations de *[insérer le nombre, nécessairement inférieur à la durée de prestations estimée indiquée plus haut le cas échéant]* expert-jour.

[*Attention à être bien cohérent avec la possibilité pour l’Expert de prendre des congés sur la durée de la prestation (en moyenne 2 mois par an, soit un maximum de 220 jours travaillés par an)*].

La révision des prix ne sera pas autorisée.

**5) Préparation et validité de la Proposition**

Votre Proposition sera constituée des documents suivants, présentés en deux enveloppes cachetées séparées, en cas de soumission papier, ou deux fichiers séparés, en cas de soumission électronique :

* + votre Proposition technique, incluant la Lettre de soumission de la Proposition technique et la Déclaration d’Intégrité, dûment signées, la méthodologie, le calendrier et le curriculum vitae (CV) (enveloppe technique) ;
  + votre Proposition financière, incluant la Lettre de soumission de la Proposition financière, dûment signée et la Proposition financière (enveloppe financière).

La Proposition technique ne devra comporter aucune information financière, ne pas présenter de variante, et un seul CV devra être présenté. A défaut de quoi, la Proposition sera déclarée non-conforme.

L’Expert(e) libellera ses prix en une ou plusieurs monnaies qui sera/seront [*insérer les monnaies autorisées parmi la monnaie nationale, l’Euro ou le Dollar USD selon l’origine des Consultants retenus sur la liste restreinte*].

La période de validité de la Proposition sera de *[insérer nombre entre 30 et 90]* jours calendaires à compter de la date de soumission des Propositions*.*

***[Articles 6, 7, 8 et 9 : insérer l’option A OU l’option B pour la soumission et l’ouverture des propositions, selon les modalités retenues par le Client.]***

*[****[OPTION A : soumission en version papier ; si choix de l’option A, supprimer l’option B.]***

**6-A) Soumission des Propositions en version papier [Option A]**

L’original [*le cas échéant, rajouter « et une copie sur clé USB » ou « et une copie papier »*] de la **Proposition technique** doivent être placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE, [nom des Services]", N° de référence, nom et adresse de l’Expert(e), et un avertissement "NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D’OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES".

De même, l’original et une copie sur clé USB de la **Proposition financière** seront placés dans une enveloppe cachetée portant la mention "PROPOSITION FINANCIERE, [nom des Services]", N° de référence, nom et adresse de l’Expert(e), et un avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE".

Ces deux enveloppes contenant la Proposition technique et la Proposition financière seront elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure. Cette enveloppe extérieure doit porter l’adresse de dépôt des Propositions, le nom des Services, les nom et adresse de l’Expert(e), et un avertissement "NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D’OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES".

L’adresse pour la soumission des Propositions est la suivante :

A l’attention de : [*insérer le nom complet de la personne, le cas échéant]*

Adresse complète : [*insérer l’adresse du Client]*

La limite pour la soumission des Propositions est [*insérer la date et heure limites de remise des Propositions*].

**7-A) Ouverture des propositions techniques - soumission en version papier [Option A]**

Les Propositions techniques seront ouvertes par les représentants du Client après la date et heure limites pour la remise des Propositions*.*

**[*Options :*** *si une ouverture en séance publique est organisée par le Client, qu’elle soit obligatoire ou non selon la réglementation applicable au Client , insérer l’une des deux options suivantes ; sinon, indiquer uniquement la date d’ouverture des Propositions techniques par les représentants du Client :*

***Option 1****: ouverture en présentiel* *- soumission en version papier*

L’ouverture des Propositions techniques aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes :

Rue : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Étage /Numéro de bureau : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La participation de l’Expert(e) à l’ouverture des Propositions techniques est facultative et est laissée au choix de l’Expert(e). Les Propositions financières resteront cachetées et seront conservées en lieu sûr jusqu’à leur ouverture conformément à l’article 8 ci-dessous.

*OU*

***Option 2****: ouverture par visioconférence - soumission en version papier*

La procédure d’ouverture en ligne est : [*décrire la procédure d’ouverture en ligne des Propositions techniques].*

La participation de l’Expert(e) à l’ouverture en ligne des Propositions techniques est facultative et est laissée au choix de l’Expert(e). Les Propositions financières resteront cachetées et seront conservées en lieu sûr jusqu’à leur ouverture conformément à l’article 8 ci-dessous.

**8- A) Evaluation des propositions techniques**

Le comité d’évaluation désigné par le Client évaluera les Propositions techniques sur la base de leur conformité aux Termes de Référence et à la DDP. Chaque Proposition conforme recevra une note technique. Les Propositions qui ne répondent pas à des aspects importants de la DDP ou recevant une note inférieure à [*insérer une note*] seront rejetées.

**9-A) Ouverture des propositions financières (soumission en version papier) *[Option A]***

A l’issue de l’évaluation technique, le Client avisera l’Expert(e) ayant reçu la meilleure note technique de l’ouverture de sa Proposition financière par les représentants du Client.

**[*Options :*** *si une ouverture en séance publique est organisée par le Client, qu’elle soit obligatoire ou non selon la réglementation applicable au Client, insérer l’une des deux options suivantes ; sinon, indiquer uniquement la date d’ouverture des Propositions financières par les représentants du Client :*

***Option 1****: ouverture en présentiel - soumission en version papier*

L’ouverture de la Proposition financière de l’Expert(e) ayant reçu la meilleure note technique aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivante :

Rue : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Étage /Numéro de bureau : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Pays : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La participation de l’Expert(e) à l’ouverture de la Proposition financière est facultative et est laissée au choix de l’Expert(e).

*OU*

***Option 2 :*** *ouverture par visioconférence –soumission en version papier*

La procédure d’ouverture en ligne est : *décrire la procédure d’ouverture en ligne des Propositions financières.*

La participation de l’Expert(e) à l’ouverture en ligne de la Propositions financière est facultative et est laissée au choix de l’Expert(e).

[*A insérer seulement en cas de budget maximum déterminé au point 3 ci-dessus :* Si le montant de la Proposition financière est strictement supérieur au budget maximum indiqué au point 3 ci-dessus, la Proposition sera rejetée. Le Client procèdera alors à l’ouverture de la Proposition financière de l’Expert(e) ayant la Proposition technique classée deuxième, et ainsi de suite le cas échéant.]

***[OPTION B : soumission par voie électronique ; si choix de l’option B, supprimer l’option A]***

***6-B) Soumission des Propositions par voie électronique [Option B]***

L’adresse e-mail pour la soumission des Propositions est la suivante : *[insérer e-mail du Client]*.

Les Propositions soumises par voie électronique doivent être **sous la forme** **de fichiers non modifiables [***insérer le format acceptable de type PDF]***, d’une taille maximum de** *[insérer la taille maximum en Mega-octets (Mo) des fichiers de la Proposition]* **et protégées par un mot de passe**.

Un fichier unique comprendra la Proposition technique et s’intitulera « Proposition technique – Nom de l’Expert(e) » et un fichier unique comprendra la Proposition financière et s’intitulera « Proposition financière – Nom de l’Expert(e) ». Chacun des deux fichiers de la Proposition soumis électroniquement devra être protégé par un mot de passe **différent**.

Chaque Consultant enverra son mot de passe pour le fichier unique de la Proposition technique dans l'heure suivant la date et heure limites de remise des Propositions, à l’adresse e-mail de soumission des Propositions ci-dessus. Le mot de passe pour le fichier unique de la Proposition financière ne sera PAS envoyé à ce stade, et ce jusqu’à leur ouverture conformément au point 8 ci-dessous.

**7-B) Ouverture des propositions techniques - soumission par voie électronique *[Option B]***

Les Propositions techniques seront ouvertes par les représentants du Client après la date et heure limites pour la remise des Propositions*.*

**[*Options :*** *si une ouverture en séance publique est organisée par le Client, qu’elle soit obligatoire ou non selon la réglementation applicable au Client, insérer le paragraphe suivant ; sinon, indiquer uniquement la date d’ouverture des Propositions techniques par les représentants du Client :*

La procédure d’ouverture en ligne est : *décrire la procédure d’ouverture en ligne des Propositions techniques. Il est recommandé de programmer l’ouverture des Propositions techniques une heure après l’heure limite de réception des mots de passe par mail*.

La participation de l’Expert(e) à l’ouverture en ligne des Propositions techniques est facultative et est laissée au choix de l’Expert(e).

*OU Préciser, que* ***le mot de passe*** *pour l’ouverture du fichier unique de la Propositions technique sera communiqué par les Consultants lors de la séance d’ouverture.* ***Attention,*** *dans ce cas leur* ***participation est obligatoire****].*

**8- B) Evaluation des propositions techniques**

Le comité d’évaluation désigné par le Client évaluera les Propositions techniques sur la base de leur conformité aux Termes de Référence et à la DDP. Chaque Proposition conforme recevra une note technique. Les Propositions qui ne répondent pas à des aspects importants de la DDP ou recevant une note inférieure à [*insérer une note*] seront rejetées.

**9-B) Ouverture des propositions financières - soumission par voie électronique *[Option B]***

A l’issue de l’évaluation technique, le Client avisera l’Expert(e) ayant reçu la meilleure note technique de l’ouverture de sa Proposition financière par les représentants du Client, à une date et heure à préciser. Le mot de passe pour l’ouverture de la Proposition financière sera alors communiqué par l’Expert(e) au Client au plus tard à cette date et heure.

[*A insérer seulement en cas de méthode de Sélection à budget déterminé (SBD) indiquée au point 2 ci-dessus :* Si le montant de la Proposition financière est strictement supérieur au budget maximum indiqué au point 3 ci-dessus, la Proposition sera rejetée. Le Client procèdera alors à l’ouverture de la Proposition financière de l’Expert(e) ayant la Proposition technique classée deuxième, et ainsi de suite le cas échéant.]

**9) Négociations financières *[Options A et B] [supprimer cette section si la méthode de sélection est à Budget Déterminé]***

L’Expert(e) ayant la meilleure note technique et dont la Proposition financière a été ouverte sera invité aux négociations afin de négocier le montant de sa proposition financière, et de finaliser le contrat et les termes de paiement. Les impôts, droits et taxes applicables dans le pays du Client seront finalisés lors des négociations du contrat et ajoutés au montant hors taxes du Contrat.

Le Client avisera les autres Expert(e)s dont les Propositions techniques n’ont pas obtenu la meilleure note que leur Proposition financière leur sera renvoyée sans avoir été ouverte [ou en cas de soumission électronique : que leur fichier de proposition financière sera supprimé] à l’issue du processus de sélection et de l’attribution du Contrat. Les informations relatives à l’attribution du Contrat seront rendues publiques par le Client.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’assurance de notre considération distinguée.

[*Insérer Signature, nom et titre du représentant du Client*]

# Section 2 : Formulaires de soumission de la Proposition

# Formulaire TECH-1 : Lettre de soumission de la Proposition technique

(*L’Expert(e) doit remplir et signer ce Formulaire. Le texte ne doit pas être modifié, sauf les champs en italique à remplir par l’Expert(e)*)

[*Lieu, date*]

À : [*Nom et adresse du Client*]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l’honneur de vous proposer de réaliser les Services de [*insérer le titre des Services*], à titre d’Expert(e) individuel(le), conformément à votre Lettre d’Instructions aux Consultants [*insérer numéro de la Lettre : DP-EI No. \_\_\_\_\_\_\_ ]* en date du [*insérer la* *date*].

Je vous soumets par la présente, ma Proposition technique.

Je reconnais que vous n’êtes tenu(e) d’accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Signature de l’Expert(e) :

Nom de l’Expert(e) :

Adresse :

Contact (téléphone et courriel) :

Annexe à la lettre de soumission de la Proposition technique : joindre la Déclaration d’Intégrité signée

# Formulaire TECH-2 - Proposition technique

# Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

*[Si aucune méthodologie n’est requise, supprimer ce § et n’indiquer que le CV de l’expert à remettre]*

*Il est suggéré de présenter la Proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :*

*a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.*

*b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.*

# Curriculum Vitae (CV) de l’Expert(e)

*Vous joindrez à votre méthodologie votre CV détaillé et mis à jour.*

### 

### **Formulaire FIN–1 : Lettre de Soumission de la Proposition financière**

(*L’Expert(e) doit remplir et signer ce Formulaire. Le texte ne doit pas être modifié, sauf les champs en italique à remplir par l’Expert(e)*)

*[Lieu, Date]*

A :   
*[Nom et adresse du Client]*

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l’honneur de vous proposer de réaliser les Services de [*insérer le titre des Services*], conformément à votre Lettre d’Instructions aux Consultants [*insérer numéro de la Lettre : DP-EI No. \_\_\_\_\_\_\_ ]* en date du [*date*] et à ma Proposition technique.

Je vous soumets par la présente ma Proposition financière qui s’élève à *[indiquer montant(s) en lettres et en chiffres en euros ou autre monnaie autorisée*], hors taxes locales applicables au Contrat telles que spécifiées à l’Article 16 du Contrat. Le montant estimé des taxes locales applicables au Contrat est de *[insérer montant en lettres et en chiffres en euros ou autre monnaie autorisée]* et celui-ci sera confirmé et ajouté, si nécessaire, au cours des négociations du Contrat.

Ma Proposition financière a pour moi force obligatoire, sous réserve des modifications résultant, le cas échéant, de la négociation du Contrat, jusqu’à l’expiration du délai de validité de la Proposition.

Je reconnais que vous n’êtes tenu(e) d’accepter aucune des propositions reçues sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis de moi.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Signature de l’Expert(e) :

Nom de l’Expert(e) :

Adresse :

Contact (téléphone et courriel) :

# Formulaire FIN-2 : Proposition financière

*[Adapter les formulaires à la prestation considérée afin de guider l’Expert(e).]*

**Tableau FIN 2.1 : Décomposition du Prix (pour les contrats au forfait et au temps passé)**

| **Décomposition du Prix** | **Unité** | **Monnaie** | **Modalité de paiement** | **Type de justificatif attendu[[6]](#footnote-6)** | **Prix unitaire (hors taxes)** | **Quantité** | **Montant total (hors taxes)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rémunération** (honoraires par jour travaillé) | Expert-jour[[7]](#footnote-7)  siège |  | *[Préciser si forfait ou temps passé]* | *[Contrat au temps passé : feuille de temps]* |  |  |  |
| Expert-jour7  terrain |  | *[Préciser si forfait ou temps passé]* | *[Contrat au temps passé : feuille de temps]* |  |  |  |
| **Autres dépenses[[8]](#footnote-8) :**   * Per diem[[9]](#footnote-9) * Voyages internationaux[[10]](#footnote-10) * Visa et frais d’approche * Location de voitures * Coûts de communication * Location et frais généraux de bureau * Reprographie de rapports * Formation du personnel du Client (si prévu dans TdR) * Autres [*Liste à préciser]* | [*A préciser pour chaque item*] (aller/retour, mensuel, etc.) |  | *[Préciser si montant forfaitaire ou réel pour chaque item]* | *[Préciser le justificatif attendu par le Client pour chaque item]* |  |  |  |
| **Prix total (hors taxes locales applicables au Contrat) de la Proposition financière** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Taxes locales applicables au Contrat :** [*Lister les taxes applicables au Contrat* **[[11]](#footnote-11)**] |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total estimé des Taxes locales applicables au Contrat [***à finaliser lors des négociations*] |  |  |  |  |  |  |  |

*[Préciser, pour chaque dépense, les conditions d’éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d’hôtel si remboursable, la classe de transport aérien ou ferroviaire et son montant maximum le cas échéant, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications…]*

Signature de l’Expert(e) :

Nom de l’Expert(e) :

Adresse :

Contact (téléphone et courriel) :

**Tableau FIN 2.2 : Décomposition du Prix par livrable (uniquement pour les contrats au forfait)** *[à supprimer si le Contrat est au temps passé]* :

| **Décomposition du Prix par livrable** | **Unité** | **Monnaie** | **Modalité de paiement** | **Type de justificatif attendu** | **Prix unitaire (hors taxes)** | **Quantité** | **Montant total (hors taxes)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Livrable 1 […] :**  - Nb jours travaillés  - Liste des autres dépenses :  … |  |  | Forfait  Forfait/réel[[12]](#footnote-12) |  |  |  |  |
| **Livrable 2 […] :**  - Nb jours travaillés  - Liste des autres dépenses :  … |  |  | Forfait  Forfait/réel |  |  |  |  |
| **Livrable x […] :**  - Nb jours travaillés  - Liste des autres dépenses :  … |  |  | Forfait  Forfait/réel |  |  |  |  |
| **Prix total (hors taxes locales applicables au Contrat) de la Proposition financière** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Taxes locales applicables au Contrat :** [*Lister les taxes applicables au Contrat* **[[13]](#footnote-13)**] |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total estimé des Taxes locales applicables au Contrat [***à finaliser lors des négociations*] |  |  |  |  |  |  |  |

Signature de l’Expert(e) :

Nom de l’Expert(e) :

Adresse :

Contact (téléphone et courriel) :

# Section 3 - Termes de Référence

*[Note : les Termes de référence sont à adapter à chaque prestation. Ils comprennent généralement les sections suivantes :]*

1) Contexte général

2) Objectifs des Services

3) Etendue des services, tâches (composantes) et livrables attendus

3.1 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3.2\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3.3 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

4) Rapports/livrables à fournir par l’Expert(e)

[*Au minimum, énumérer ce qui suit]*

1. format, langue, fréquence et contenu des rapports/livrables[[14]](#footnote-14) ;
2. nombre de copies et exigences en matière de soumission électronique ;
3. dates de fourniture ;
4. liste des personnes (indiquer les noms, les titres, l’adresse de soumission) devant recevoir ces rapports ; etc.

Dans le cas où aucun rapport n’est à fournir, indiquer "Sans objet".

5) Profil requis de l’Expert(e)

6) Calendrier des Services

7) Documentation, personnel et installations devant être fournis par le Client.

a) Services, installations et biens à mettre à disposition de l’Expert(e) par le Client : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*fournir la liste]*

b) Personnel technique et administratif de contrepartie devant être affecté par le Client auprès de l’Expert(e): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*fournir la liste*]

# Section 4 - Contrat-type[[15]](#footnote-15)

*[Les éléments italiques surlignés en jaune sont à remplir* ***avant*** *l’envoi de la Demande de Propositions aux Consultants. Les autres éléments surlignés en gris, seront renseignés pendant les négociations avec l’attributaire pressenti.]*

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *[insérer le nom du Client]* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l’adresse du Client]*, et *[insérer le nom et prénom de l’Expert(e)*] (« l’Expert(e) »), résidant à *[insérer l’adresse de l’Expert(e)]* ; Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, Courriel**:** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CONTEXTE**:

L’Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l’AFD », et *[insérer le nom du Client]* ont signé un Accord de Financement pour *[insérer le nom du projet]* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d’un(e) Expert(e) pour réaliser les Services décrits dans l’Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que l’Expert(e) fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE l’Expert(e) accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Services** | (i) L’Expert(e) fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l’Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;  (ii) L’Expert(e) utilisera la méthodologie spécifiée en Annexe B « Proposition Technique de l’Expert(e) ». |
| **2. Calendrier** | L’Expert(e) fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s’achevant le *[insérer date d’achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit. |
| **3. Paiement** | A. Type de contrat et montant plafond  Le Contrat est : *[insérer “à prix global et forfaitaire” OU “à prix unitaires (temps passé)[[16]](#footnote-16)”].*  *[supprimer ce paragraphe si non applicable]* Dans le cas d'un **Contrat à prix unitaires** **(temps passé)**, pour les Services fournis conformément à l’Annexe A, le Client paiera à l’Expert(e) la rémunération déterminée sur la base du temps effectivement consacré à l’exécution des Services, et les autres dépenses effectivement encourues, conformément à l’Annexe C « Proposition financière de l’Expert(e) ». Les paiements faits en vertu du Contrat ne dépasseront pas le(s) plafond(s) du Contrat. Le plafond du Contrat (temps passé) est de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer le(s) montant(s) et la/les monnaie(s)*] hors taxes locales applicables au contrat.  *[supprimer ce paragraphe si non applicable]* Dans le cas d’un **Contrat à prix global et forfaitaire**, pour les Services fournis conformément à l’Annexe A, le Client paiera à l’Expert(e) un montant (forfait) fixe. Le prix du Contrat (forfait) est de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer le(s) montant(s) et la/les monnaie(s)*] hors taxes locales applicables au contrat.  Ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices de l’Expert(e) ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.  B. Termes de Paiement  *OPTION A : [Si le Contrat est à Prix unitaires-Temps passé, insérer, sinon supprimer :]* L’Expert(e) présentera au Client pour paiement, en double exemplaire en cas de présentation de documents papier, une facture détaillée accompagnée de copies des feuilles de temps et autres pièces justificatives pertinentes tous les [*insérer par exemple "mois" ou "trimestres".*] Chaque facture indiquera séparément la partie des dépenses qui correspond à la rémunération et celle qui correspond aux autres dépenses (incluant les remboursables). Les factures seront remises avec les rapports/livrables suivants*: [indiquer le rapport d’activités que l’Expert(e) doit remettre avec chaque facture à chaque échéance, en lien avec les Services détaillés dans les TDR.]*  *OPTION B : [Si le Contrat est à prix global et forfaitaire, renseigner l’échéancier de paiement ci-dessous, sinon supprimer :]* L’Expert(e) présentera au Client pour paiement, en double exemplaire en cas de présentation de documents papier, sa facture détaillée accompagnée de copies des feuilles de temps et autres pièces justificatives pertinentes. L’échéancier de paiement sera le suivant :   1. *..% [insérer % en chiffres et en lettres]* du Prix du Contrat sera payé à la signature du Contrat ; 2. *..% [insérer % en chiffres et en lettres]* du Prix du Contrat sera payé à la réception à satisfaction des rapports *[détailler les rapports concernés]* ; 3. *..% [insérer % en chiffres et en lettres]* du Prix du Contrat sera payé à la réception à satisfaction des rapports *[détailler les rapports concernés]* ; 4. *..% [insérer % en chiffres et en lettres]* du Prix du Contrat sera payé à l’approbation du rapport final.   *[Vérifier que le % total des paiements progressifs est égal à 100%. Pendant les négociations, ajouter les montants à chaque échéance en chiffres et en lettres.]*  *[OPTIONS A et B : insérer : ]* Le paiement sera effectué pour des rapports / livrables et factures approuvés par le Client. Le Client procédera au paiement de la facture de l’Expert(e) dans un délai de trente (30) Jours à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de réception du(des) livrable(s) / rapport(s) d’activités de qualité satisfaisante, répondant aux exigences de l’Annexe A, et date de réception de la facture correspondante. En cas d’insuffisance relevée par le Client dans un rapport / livrable ou une facture, le Client en notifiera l’Expert(e) dans les trente (30) Jours suivant la réception des éléments par le Client. L’Expert(e) apportera rapidement les changements et les corrections nécessaires et la même procédure sera répétée.  Paiement final : le dernier paiement ne pourra être versé qu’après remise par l’Expert(e) et approbation par le Client du rapport intitulé "Rapport final" et de la facture intitulée "facture finale". Les Services seront considérés comme achevés et acceptés par le Client dans les trente (30) Jours suivant la réception par le Client, à moins que celui-ci dans ce même délai, ne notifie par écrit à l’Expert(e) les insuffisances qu’il a relevées dans l’exécution des Services, dans le Rapport final ou dans la facture finale. L’Expert(e) apportera immédiatement les changements et les corrections nécessaires et la même procédure sera répétée.  Les paiements seront effectués sur le compte bancaire suivant :  Numéro de compte bancaire : [….]  Titulaire du compte bancaire : [….] |
| **4. Administration du Contrat** | A. Coordinateur et obligations du Client  Le Client désigne comme coordinateur *[insérer nom]* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l’approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l’acceptation des rapports / livrables et factures au nom du Client.  Le Client mettra gratuitement à la disposition de l’Expert(e), aux fins de l’exécution des Services, les services, installations et équipements indiqués à l’Annexe A aux dates et selon les modalités figurant à ladite Annexe. Le Client mettra également gratuitement à la disposition de l’Expert(e) les personnels de contrepartie qui seront sélectionnés par le Client aidé des conseils de l’Expert(e), si cela est stipulé à l’Annexe A.  Si ces services, installations, équipements et personnels de contrepartie ne peuvent être mis à la disposition de l’Expert(e) aux dates et selon les modalités prévues à l’Annexe A, les Parties se mettront d’accord sur (i) le délai supplémentaire accordé à l’Expert(e) pour l’exécution des Services, (ii) la façon dont les Services affectés par ce changement seront effectués ; (iii) les modalités selon lesquelles l’Expert(e) obtiendra ces services, installations et équipements, et (iv) les paiements additionnels qui pourraient être versés à l’Expert(e).  B. Rapports / livrables  L’Expert(e) fournira au Client les rapports, livrables et documents indiqués dans **l’Annexe A** « Termes de Référence et Étendue des Services », dans la forme, les délais et selon les quantités indiquées dans cette Annexe. Pour les contrats à rémunération forfaitaire, ils serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.  C. Comptabilité, inspection et audit  L’Expert(e) tiendra à jour de façon systématique la comptabilité et la documentation relative aux Services, selon des principes de comptabilité généralement reconnus, et sous une forme suffisamment détaillée pour permettre d’identifier clairement toutes les dépenses et coûts, et la base sur laquelle ils ont été calculés.  L’Expert(e) autorisera l’AFD et/ou les personnes qu’elle désignera, à inspecter le site du projet et à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission de sa Proposition et à l’exécution du Marché, et à les faire auditer par des auditeurs nommés par l’AFD.  D. Feuilles de temps (pour les contrats au temps passé)  Pendant la durée du présent Contrat, l’Expert(e) fournissant les Services peut être tenu de remplir des feuilles d’emploi du temps ou tout autre document pour enregistrer le temps passé à son travail, ainsi que les dépenses encourues, conformément aux instructions du Coordonnateur. Si le Coordonnateur l’exige, les demandes de paiement de factures de l’Expert(e) pourront être accompagnées par les feuilles d’emplois du temps en rapport avec le déroulement des Services. |
| **5. Normes de Performance** | L’Expert(e) s’engage à fournir les Services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus exigeantes. |
| **6. Devoir de Réserve** | Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, l’Expert(e) ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l’autorisation écrite de celui-ci. |
| **7. Propriété des Documents et Produits** | Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que l’Expert(e) prépare pour le compte du Client au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. L’Expert(e) peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels. |
| **8. Activités interdites à l’Expert(e)** | L’Expert(e) convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que prestations intellectuelles) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait étroitement lié. |
| **9. Assurance** | L’Expert(e) souscrira à une police d’assurance appropriée couvrant les risques et au minimum pour le montant du Contrat. A la demande du Client, l’Expert(e) lui fournira la preuve que cette assurance a bien été contractée et conservée et que les primes ont bien été réglées. L’Expert(e) devra contracter cette assurance avant le commencement des Services. |
| **10. Transfert** | L’Expert(e) ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l’un quelconque de ses éléments sans l’approbation écrite préalable du Client. |
| **11. Droit applicable et Langue du Contrat** | Le Contrat est soumis au droit de *[insérer pays du Client]* et la langue du Contrat est le français. |
| **12. Résiliation** | Par le Client :  Le Client pourra résilier le Contrat si l’Expert(e) ne fournit pas les Services, s’il ne présente pas les rapports attendus ou s’ils ne sont pas de qualité satisfaisante, conformément à l’Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l’issue d’un délai de 30 jours.  Par l’Expert(e) :  L’Expert(e) a le droit de résilier le Contrat, par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) Jours suivant l’apparition de l’un des cas décrits aux paragraphes ci-après   1. si le Client ne règle pas, dans les quarante-cinq (45) Jours suivant réception de la notification écrite de l’Expert(e) d’un retard de paiement, les sommes qui sont dues à l’Expert(e), conformément aux dispositions du Contrat, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-après ; 2. si le Client a manqué à ses obligations contractuelles et n’y a pas remédié dans un délai de quarante-cinq (45) Jours (ou tout délai additionnel que l’Expert(e) aurait accepté par écrit) après réception de la notification faite par l’Expert(e) de ce manquement. |
| **13. Règlement des différends** | Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l’invalidité dudit Contrat, qui ne pourraient être réglés à l’amiable ou dans le cadre d’une médiation, seront réglés conformément au droit du pays du Client. |
| **14. Déclaration d’Intégrité** | L’Expert(e) respectera les engagements contenus dans la Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D. |
| **15. Statut de l’Expert(e)** | L’Expert(e) a le statut légal d’un consultant indépendant, il n’est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. L’Expert(e) ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat. |
| **16. Taxes applicables au Contrat** | Le paiement des taxes locales applicables au Contrat est spécifié dans le tableau ci‑dessous. *[Sélectionner les options et renseigner les % applicables dans le tableau ci-dessous.]*  | **Impôts, taxes et droits applicables** | **Taux (pourcentage)** | **Modalités de paiement** *[choisir oui/non dans les cases applicables]* | | | | --- | --- | --- | --- | --- | | a) Exonération du paiement | b) Paiement par l’Expert(e) | c) Paiement direct par le Client pour le compte de l’Expert(e) | | **PARTIE 1 : Taxes locales applicables au Contrat.**  *[NB : les cases grisées et indiquant ‘N/A’ ne peuvent pas être utilisées. Il faut utiliser impérativement une des autres cases de chaque ligne.]* | | | | | | **Taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou équivalent dans le pays du Client** | | | | | | Factures de l’Expert(e) basé(e) dans le pays du Client [*supprimer la ligne si Expert(e) basé(e) hors du pays du Client]* | … % | *[oui/non]* | *[oui/non]* | **N/A** | | Factures de l’Expert(e) basé(e) hors du pays du Client [*supprimer la ligne si Expert(e) basé(e) dans le pays du Client]* | …% | *[oui/non]* | **N/A** | *[oui/non]* | | **Retenue à la source dans le pays du Client sur les factures de l’Expert(e) basé(e) hors du pays du Client** [*supprimer la ligne si Expert(e) basé(e) dans le pays du Client]* | | | | | | Factures de l’Expert(e) basé(e) hors du pays du Client | … % | *[oui/non]* | **N/A** | *[oui/non]* | | **Droits d'enregistrement du Contrat(1) dans le pays du Client** | | | | | | Droits d’enregistrement du Contrat | … % | *[oui/non]* | *[oui/non]* | *[oui/non]* | | **PARTIE 2 : Autres impôts, taxes et droits applicables** | | | | | | Tous autres impôts, taxes et droits applicables  *[Détailler le cas échéant]* | *…%* | *[oui/non]* | *[oui/non]* | *[oui/non]* |   (1) Ajouter ici une ligne, s’il existe d’autres droits similaires tels qu’une redevance sur les marchés publics, ou équivalent.  (2) L’Expert(e) se référera aux taux en vigueur dans le pays du Client par catégorie d’équipements, matériaux et fournitures.  En cas de paiement direct d’un ou plusieurs impôts, taxes et droits par le Client pour le compte de l’Expert(e), conformément au tableau ci-dessus, le Client fournira à l’Expert(e) une attestation de paiement, ou tout justificatif équivalent, pour chaque paiement, dans les trente (30) Jours suivant la demande écrite de l’Expert(e).  En cas d’exonération applicable au Contrat, le Client fournira à l’Expert(e) une attestation d’exonération, ou tout justificatif équivalent, dans les trente (30) Jours suivant la signature du Contrat.  Le montant des taxes locales applicables dues au titre du Contrat pour les Services fournis par l’Expert(e) sera de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le montant résultant des négociations sur la base de l’estimation fournie par l’Expert(e) dans sa Proposition financière].* |

POUR LE CLIENT POUR L’EXPERT(E)

Signé par [*insérer nom, prénom*] Signé par [*insérer nom, prénom]*

[*insérer titre/position]* [*insérer titre]*

# LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Termes de Référence et Étendue des Services, incluant les Obligations de l’Expert(e) en matière d’établissement de Rapports

Annexe B : Proposition Technique de l’Expert(e), incluant son CV détaillé

Annexe C : Coût des Services et Termes de Paiement

Annexe D : Déclaration d’Intégrité

# ANNEXE A - Termes de Référence et Etendue des Services

*[Insérer les TDR]*

# ANNEXE B - Proposition Technique de l’Expert(e)

*[Insérer la méthodologie de l’Expert(e) et son CV détaillé.]*

# ANNEXE C – Proposition financière de l’Expert(e)

*[Inclure le tableau de la Proposition financière après négociation avec l’Expert(e)]*

*[Préciser, pour chaque frais, le cas échéant, les conditions d’éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d’hôtel si remboursable, la classe de transport aérien ou ferroviaire et son montant maximum si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications… D’autre part, le montant des taxes locales applicables au contrat doit être spécifié clairement, ainsi que les modes de paiement de chacune de ces taxes explicité dans le Contrat (art. 16)]*

|  |
| --- |
| ANNEXE D - Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale |

*[Le contenu de la Déclaration d’Intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale dépend de la date de signature de la Convention de Financement de l’AFD qui couvre tout ou partie du financement du présent Marché.*

* *Pour tout Marché financé par l’AFD via une Convention de Financementqui fait référence aux Directives 2019 ou antérieures , le Maître d’ouvrage sélectionnera le texte de l’OPTION A et supprimera l’OPTION B ;*
* *Pour tout Marché financé par l’AFD via une Convention de Financement qui fait référence aux Directives 2024, le Maître d’ouvrage sélectionnera le texte de l’OPTION B et supprimera l’OPTION A. ]*

***[OPTION A – Version de Déclaration d’Intégrité à insérer pour tout projet financé via une Convention de Financement de l’AFD qui fait référence aux Directives 2019 ou antérieures***

*(Sinon supprimer cette partie et ne garder que l’OPTION B ci-après)*

Intitulé de l’offre ou de la proposition : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(le "**Marché**"[[17]](#footnote-17))

A : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(le "**Maître d’Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d’Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu’il s’agit de marchés de travaux, de fournitures, d’équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d’autres prestations de services, le Maître d’Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
   1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
   2. Avoir fait l'objet :
   3. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   4. D’une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l’Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   5. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
   6. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
   7. Avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
   8. N’avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d’Ouvrage ;
   9. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   10. Avoir produit de faux documents ou s’être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d’Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d’attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maitre d’Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d’Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d’Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d’Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d’Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

* + 1. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
    2. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maitre d’Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

1. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
2. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
3. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d’Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d’Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu’elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d’Ouvrage.

1. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[18]](#footnote-18)

Signature :

En date du :

*fin de l’OPTION A****]***

***[OPTION B – Version de Déclaration d’Intégrité à insérer pour tout Marché financé via une Convention de Financement de l’AFD qui fait référence aux Directives 2024***

*(Sinon supprimer cette partie et ne garder que l’OPTION A ci-avant)*

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé[[19]](#footnote-19) (le "**Marché**")

A : (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom[[20]](#footnote-20), ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d’une sanction administrative définitive, d’une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès[[21]](#footnote-21) ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l’Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :

1. des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci‑après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d’Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n’est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
2. des faits de participation à une organisation criminelle, d’infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
3. avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d’être une entité créée dans l’intention de se soustraire à de telles obligations ;

2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

2.4 Faire l’objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010[[22]](#footnote-22) (dans l’hypothèse d’une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n’est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d’établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s’être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d’attribution du Marché.

1. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
   1. n’est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d’une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l’Union européenne et/ou la France ;
   2. n’est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d’une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
   3. n’est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous‑traitants, ne sommes [ni n’avons été *(en cas de refinancement d’un marché déjà attribué)*] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;

4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n’ont pas été communiqués à l’ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;

4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l’être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

1. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
2. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD[[23]](#footnote-23).

6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n’avons acquis ou fourni *(en cas de refinancement d’un marché déjà attribué)*] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus *(en cas de refinancement d’un marché déjà attribué)*] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

1. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom2, tout membre de notre groupement, tout sous‑traitant s’engage à :

7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.

7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l’organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s’organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d’égalité d’opportunités, et à assurer l’interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

1. Nous‑mêmes, quiconque agissant en notre nom2, les membres de notre groupement, nos sous‑traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l’AFD.
2. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(\*) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du bénéficiaire** | **Coordonnées** | **Motif** | **Montant (Préciser la devise)** |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

(\*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

1. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d’embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[24]](#footnote-24) :

Signature :

En date du :

*fin de l’OPTION B****]***

1. <https://www.afd.fr/fr/appels-d-offres-passes-par-les-beneficiaires-de-lafd> [↑](#footnote-ref-1)
2. Ou tout autre ministère français chargé d'élaborer le classement du niveau de sécurité des pays étrangers, le cas échéant. [↑](#footnote-ref-2)
3. En cas de co-financement ou de financement délégué (ex. fonds de l’UE), indiquer le nom du ou des co-financier(s)/délégant ici et insérer le logo du/des co-financier(s)/délégant avec celui de l’AFD et du Client. Vérifier dans ce cas s’il y a des obligations de publication particulières requises par le ou les co-financiers/délégant, en plus de celles de l’AFD et les mettre en œuvre. [↑](#footnote-ref-3)
4. Par échange de mails ou de courriers [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir la Section « 5.4 Evaluation des Propositions » des Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers (version 2024). [↑](#footnote-ref-5)
6. Préciser le type de justificatif attendu (exemples à titre indicatif : facture, carte d’embarquement, billet de train, feuille de temps, etc. en fonction de la nature de la dépense. [↑](#footnote-ref-6)
7. Il s’agit de jours travaillés par l’Expert(e). Les jours non travaillés ne sont pas payables. [↑](#footnote-ref-7)
8. Adapter la liste selon les Services attendus. [↑](#footnote-ref-8)
9. Un per diem est payé pour chaque nuit passée par l’Expert(e) hors de son lieu habituel de résidence et requise par le Contrat. Le Client peut fixer un plafond pour le prix unitaire. [↑](#footnote-ref-9)
10. Utiliser le moyen de transport le plus approprié, notamment d’un point de vue environnemental, et l’itinéraire le plus direct aller-retour. [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir article 16 du Contrat. Ajouter, le cas échéant : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou équivalent, Retenue à la source sur les factures de l’Expert(e) basé hors du pays du Client, Droits d'enregistrement du Contrat, Droits de douane, etc. [↑](#footnote-ref-11)
12. L’Expert(e) reportera ici la modalité de paiement (montant forfaitaire ou réel) indiquée par le Client en FIN 2.1 Tableau de Décomposition du Prix par dépense [↑](#footnote-ref-12)
13. Voir article 16 du Contrat. Ajouter, le cas échéant : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou équivalent, Retenue à la source sur les factures de l’Expert(e) basé hors du pays du Client, Droits d'enregistrement du Contrat, Droits de douane, etc. [↑](#footnote-ref-13)
14. En particulier pour les contrats au forfait, pour lesquels le paiement se fait sur la base du livrable [↑](#footnote-ref-14)
15. Ce modèle de contrat est prévu pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 50 000€. Pour les marchés d’un montant estimé compris **entre 50 000 et 200 000€,** remplacer cette section IV par la partie 3 (projet de marché) de la Demande de Propositions - Petites Prestations Intellectuelles (D3PI) (AFD-M0330) [↑](#footnote-ref-15)
16. [*Veiller à la cohérence avec l’article 4 de la lettre d’instruction aux Consultants]* [↑](#footnote-ref-16)
17. Lorsque la présente Déclaration d’Intégrité est requise dans le cadre d’un contrat qui n’est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ». [↑](#footnote-ref-17)
18. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l’offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant. [↑](#footnote-ref-18)
19. Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer. [↑](#footnote-ref-19)
20. Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu’ils soient déclarés ou non). [↑](#footnote-ref-20)
21. Dont notamment les Convention Judiciaire d’Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites. [↑](#footnote-ref-21)
22. Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. [↑](#footnote-ref-22)
23. A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption [↑](#footnote-ref-23)
24. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l’offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat. [↑](#footnote-ref-24)